



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association suisse des Institutions de prévoyance
Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16
Telefax 043 243 74 17
E-Mail info@asip.ch
Website www.asip.ch

Zurich, le 20 mars 2019

Circulaire d'information n° 116: Critères ESG et risques climatiques

Madame, / Monsieur,
Chers membres,

L'ASIP salue le fait que de plus en plus de caisses de pension tiennent compte, de leur propre initiative, des aspects climatiques, environnementaux et sociaux et veillent à une bonne gouvernance (critères ESG et risques climatiques) dans le cadre de la gestion de la fortune. En tant qu'investisseurs de long terme, elles s'orientent sur le principe de la durabilité et placent la fortune de prévoyance qui leur est confiée à titre fiduciaire de manière responsable, et ce dans l'intérêt des assurés. Dans son *Guide pour les placements* (cf. www.asip.ch et circulaire d'information n° 112) à l'intention des organes de direction des caisses de pension, l'ASIP a défini des principes pour la mise en œuvre d'une politique de placement durable et responsable. Elle mise notamment sur des mesures volontaires.

En complément de ce guide, nous vous envoyons en annexe une vidéo sur le thème des placements durables pour votre information.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, il est essentiel que les membres de l'organe suprême des caisses de pension aient une conception commune de la durabilité. Leurs valeurs et leurs préférences sont décisives. Nous vous encourageons à mener ce débat au sein de vos comités. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Avec nos salutations les meilleures,
Hanspeter Konrad

<https://vimeo.com/316069646/ad5301b95e>